Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2023/2206

16.10.2023

DÉCISION (PESC) 2023/2206 DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ

du 12 octobre 2023

portant nomination du commandant de la formation interarmes pour la mission d'assistance militaire de l'Union européenne en soutien à l'Ukraine (EUMAM Ukraine) et abrogeant la décision (PESC) 2022/2096 (EUMAM Ukraine/2/2023)

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 38,

vu la décision (PESC) 2022/1968 du Conseil du 17 octobre 2022 relative à une mission d'assistance militaire de l'Union européenne en soutien à l'Ukraine (EUMAM Ukraine) ([1]), et notamment son article 5, paragraphe 1,

considérant ce qui suit:

(1) Le 17 octobre 2022, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2022/1968 relative à une mission d'assistance militaire de l'Union européenne en soutien à l'Ukraine (EUMAM Ukraine).

(2) L'article 2, paragraphe 2, de la décision (PESC) 2022/1968 dispose qu'un commandement de la formation interarmes (CAT-C) multinational est établi au niveau opérationnel.

(3) Conformément à l'article 5, paragraphe 1, de la décision (PESC) 2022/1968, le Conseil a autorisé le Comité politique et de sécurité (COPS) à prendre les décisions appropriées, conformément à l'article 38 du traité sur l'Union européenne, concernant la nomination des commandants de l'Union européenne au sein de l'EUMAM Ukraine, y compris le commandant de la formation interarmes.

(4) Le 27 octobre 2022, le COPS a adopté la décision (PESC) 2022/2096 ([2]) portant nomination du général de division Piotr TRYTEK en tant que commandant de la formation interarmes à partir du 27 octobre 2022.

(5) Le 28 septembre 2023, les autorités polonaises ont proposé que le général de brigade Piotr FAJKOWSKI succède au général de division Piotr TRYTEK en tant que commandant de la formation interarmes.

(6) Le 29 septembre 2023, le commandant de la mission de l'Union européenne a soutenu cette proposition.

(7) Le 3 octobre 2023, le Comité militaire de l'Union européenne est convenu de recommander que le général de brigade Piotr FAJKOWSKI soit nommé commandant de la formation interarmes à partir du 29 septembre 2023.

(8) Il convient de prendre une décision portant nomination du général de brigade Piotr FAJKOWSKI en tant que commandant de la formation interarmes pour l'EUMAM Ukraine à partir du 29 septembre 2023 et d'abroger la décision (PESC) 2022/2096,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Le général de brigade Piotr FAJKOWSKI est nommé commandant de la formation interarmes pour la mission d'assistance militaire de l'Union européenne en soutien à l'Ukraine (EUMAM Ukraine) à partir du 29 septembre 2023.

Article 2

La décision (PESC) 2022/2096 est abrogée.

([1]) JO L 270 du 18.10.2022, p. 85.
([2]) Décision (PESC) 2022/2096 du Comité politique et de sécurité du 27 octobre 2022 portant nomination du commandant de la formation interarmes pour la mission d'assistance militaire de l'Union européenne en soutien à l'Ukraine (EUMAM Ukraine) (EUMAM Ukraine/1/2022) (JO L 281 du 31.10.2022, p. 71).

Article 3

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Elle est applicable à partir du 29 septembre 2023.

Fait à Bruxelles, le 12 octobre 2023.

Par le Comité politique et de sécurité
Le président
D. PRONK